

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU S.M.I.A. DU JEUDI 5 JUILLET 2018

Le Service Médical Interentreprises de l'Anjou - Service de Santé au Travail - a tenu son **Assemblée Générale ordinaire le JEUDI 5 JUILLET 2018 à 16 heures 30 au Château de Belle Poule des PONTS DE CE**, sous la Présidence de Monsieur Gilles FRADIN, Président de l'Association. L'ensemble des adhérents a été convié à participer à cette Assemblée Générale sur convocation adressée en date du 11 juin 2018.

Une feuille d'émargement a été établie.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Administrateurs employeurs

- Monsieur FRADIN (SA ITEC),
- Madame ROBIN (GE FORVAL),
- Madame ULLERN (ARCHI MED)

Administrateurs salariés

- Monsieur LUNEL (DALKIA) CFTD,
- Monsieur MONNEAU (ADDECA) CFTC,
- Monsieur ROCHE (CARREFOUR) CGT,
- Monsieur YQUEL (SYSTEME U OUEST), FO.

Étaient aussi présents à l'Assemblée Générale :

- Monsieur WACQUEZ, Directeur Général du SMIA,
- Madame le Docteur GILLARD, Médecin Responsable des Équipes Pluridisciplinaires du SMIA,
- Monsieur RENO, Commissaire aux Comptes (Cabinet SOREX).

S'ÉTAIENT FAIT EXCUSER :

- Monsieur BORJON-PIRON (SARL BORJON-PIRON),
- Monsieur MARCHAND (SA ARANEA Hyper Marché), Administrateur Employeur,
- Monsieur FERNANDEZ (SAS GEB), Administrateur salarié (CFE/CGC),

* * *

Monsieur FRADIN ouvre la réunion en remerciant les participants de leur présence.

Il précise que cette Assemblée Générale ordinaire peut délibérer valablement puisque les statuts ne prévoient pas de quorum et que nous disposons, en ce début de séance, d'au moins 226 pouvoirs.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

- Assemblée Générale Ordinaire du JEUDI 15 JUIN 2017 :
Le procès verbal de cette Assemblée Générale ordinaire est adopté à l'unanimité.

1/ RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT :

Les effectifs suivis et la réforme :

Monsieur FRADIN rappelle les faits qui ont marqué la vie du S.M.I.A. au cours de l'année écoulée.

Les effectifs suivis :

Entreprises de moins de 10 salariés	7 872
Entreprises de 10 salariés et plus	<u>2 402</u>
Total	10 274 employant 120 513 salariés

Les entreprises de 10 salariés et plus représentent 23,37 % de nos adhérents. La taille moyenne des entreprises est de 11,72 salariés. Nous avons noté une légère diminution des effectifs de salariés surveillés de -409 salariés par rapport à fin 2017.

- de 1 à 9 salariés	7 872 entreprises	pour	24 710 salariés (20,50 %)
- de 10 à 50 salariés	1 914 entreprises	pour	40 325 salariés (33,46 %)
- de 51 à 100 salariés	327 entreprises	pour	22 993 salariés (19,08 %)
- de 101 à 300 salariés	136 entreprises	pour	20 993 salariés (17,42 %)
- de 301 à 500 salariés	17 entreprises	pour	6 139 salariés (5,10 %)
- plus de 500 salariés	<u>8 entreprises</u>	pour	<u>5 353 salariés (4,44 %)</u>
	10 274 entreprises	pour	120 513 salariés.

39,7 % des salariés exercent leur activité dans un secteur administratif, tertiaire, service ou profession libérale, 8,9 % dans le bâtiment et les travaux publics, 21,6 % dans le secteur commercial, 19,3 % dans l'industrie et la métallurgie, 7 % dans la fonction publique (d'état, territoriale ou hospitalière) et 3,5 % dans le secteur de l'intérim.

Les moyens mis en oeuvre :

En équivalent temps plein, l'association emploie :

- Médecins du travail : 33,25 ETP
- Infirmières : 14,4 ETP
- Activités pluridisciplinaires : 31,05 ETP (ergonomes, hygiénistes, ASST, formation, maintien dans l'emploi, conseillère en hygiène et EPI, documentaliste, ... + les secrétariats)
- Assistantes médicales, archives : 45,9 ETP
- Accueil, standard, laboratoire : 6,4 ETP
- Fonctions supports : 12,8 ETP (Direction, RRH, Assistante de Direction, Comptable, Services généraux, fichier adhérents, cotisations, informatique, Chauffeur et entretien)

La vie de l'association et ses projets :

Le SMIA est adhérent à PRESANCE. Cet organisme socioprofessionnel national regroupe la quasi-totalité des services de santé au travail.

Le Conseil d'Administration du SMIA (composé pour la moitié de représentants employeurs et l'autre moitié de représentants salariés) s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2017,

La Commission de Contrôle du SMIA (composée de 2/3 représentants salariés et 1/3 représentants employeurs) s'est réunie à 3 reprises au cours de l'année 2017.

Beaucoup de sujets étant communs à ces deux instances, les réunions sont organisées le même jour avec une partie de réunion en tronc commun. Il s'agit de débattre sur un temps collectif de sujets communs aux 2 ordres du jour, les comptes-rendus étant bien sûr établis distinctement.

La Commission médico-technique du SMIA, s'est réunie à 4 reprises dans l'année 2017.

Faits marquants de l'année :

La parution des décrets d'application de la loi 2016-1088 le 27 décembre 2016 avec une application au 1er janvier 2017 nous a amené à faire évoluer très rapidement l'organisation du SMIA.

Il a fallu modifier notre organisation en élargissant les tâches des membres des équipes pluridisciplinaires et en poursuivant leur développement

Une formation sur cette nouvelle réglementation a été effectuée auprès de l'ensemble des équipes médicales.

La cellule SAMETH a dû s'adapter aux nouvelles modalités de portage de cette activité en s'associant avec Réactive49 pour répondre à l'appel à projet lancé en septembre 2017. Ce partenariat qui est effectif depuis le 1er janvier 2018 est à consolider dans un contexte non stabilisé.

L'ouverture du portail adhérent pour gérer les demandes de visites puis pour effectuer la déclaration des expositions professionnelles et régler les cotisations s'est effectuée progressivement.

Nous avons à ce jour plus de 90 % de nos adhérents qui ont utilisé le portail pour mettre à jour leur liste de salarié et régler leur cotisation.

Nous avons connu une forte évolution de notre démographie médicale (départs de 5 médecins sur l'année compensés partiellement avec 2 recrutements) avec parallèlement le recrutement de 6 IDEST, d'1 ergonome, d'1 IPRP et la fin de la formation d'1 ASST.

Les effectifs attribués par équipe médicale ont augmenté et nous avons accompagné cette évolution par un travail de réflexion sur l'organisation des équipes médicales et leur composition.

Ces travaux ont abouti à la mise en œuvre d'expérimentation sur un nouveau format d'équipe avec une IDEST non partagée et un temps d'assistante augmenté. Les premières expérimentations ont donné des résultats encourageant.

2/ RAPPORT DU DOCTEUR GILLARD, MÉDECIN RESPONSABLE DES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES SUR L'ACTIVITÉ DU S.M.I.A. EN 2017 :

Madame le Docteur GILLARD présente le rapport d'activité de l'année 2017.

Au 31/12/2017, le SMIA comptait 42 médecins (33,25 ETP – 5 ont quitté le SMIA, 2 ont été recrutés en 2017), et 16 IDEST (14,4 ETP – 6 embauches en 2017)

54 835 examens médico-professionnels effectués.

Principaux risques d'exposition des salariés : Gestes répétitifs, manutention lourde, allergènes cutanés et respiratoires, vibrations, solvants, bruit, agents biologiques.

Déclarations des employeurs : 14 % des salariés ont été déclaré en SIR (Suivi Individuel Renforcé).

L'activité s'est déroulée pour 70% en centre fixe, 14% en entreprise, 14% en centre annexe et 2% en centre mobile.

Répartition des visites médicales en 2017 :

- 15 582 visites périodiques,
- 20 967 visites d'embauche,
- 8 414 visites de reprises,
- 6 779 visites occasionnelles,
- 3 093 visites de pré-reprise,

En 2017, 17 203 visites ont abouti à un avis d'aptitude simple, 2 067 ont abouties à un avis d'aptitude avec restriction ou avec aménagement de poste et 466 visites ont abouties à une inaptitude à tous les postes.

40% des inaptitudes sont prononcées pour des pathologies d'origine professionnelle et 60% pour des pathologies d'origine non professionnelle.

En complément des examens médicaux que nous pratiquons quotidiennement, nous réalisons ou faisons réaliser un certain nombre d'examen complémentaires utiles à l'appréciation de l'aptitude du salarié. Ont été réalisés en 2017, 29 953 examens, dont :

- 11 941 audiogrammes,
- 6 880 examens de la vue,
- 884 épreuves fonctionnelles respiratoires,

Il y a eu 2 059 orientations vers des spécialistes : 1 314 en ophtalmologie, 230 en oto-rhino-laryngologie, 176 en dermatologie, 83 en cardiologie, 78 en psychiatrie, 48 en rhumatologie, 40 en pneumologie.

Par ailleurs, 344 salariés ont été réorientés vers des structures médico-sociales dont 184 vers la maison départementale d'autonomie et 84 vers un service social et 37 vers un service de pathologie professionnelle.

Sur l'année 2017, il a été constaté 257 maladies professionnelles. La déclaration de maladie professionnelle est une obligation pour le médecin qui constate une maladie en lien avec le travail. Sur ces 257 maladies professionnelles repérées, on note que 88% viennent d'affections péri-articulaires. 41 ont été déclarées essentiellement pour des troubles psychiques.

L'activité en milieu de travail :

Sur l'année 2017 :

- 617 AMT en lien avec la fiche d'entreprise (460 créations et 157 mises à jour),
- 1 696 visites en entreprise par les équipes médicales,
- 411 participations à des CHSCT (médecins, IDEST).

L'activité des IPRP : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

En 2017, 631 études ont été demandées aux IPRP (520 en 2016).

Les secteurs d'activité les plus concernés par les demandes sont l'industrie manufacturière, la construction, le commerce – réparation et vente auto, la santé humaine et action sociale, la production et distribution d'eau.

Les domaines les plus représentés par ces demandes sont le bruit, l'aide à l'évaluation du risque chimique, la ventilation, la toxicologie, l'ergonomie, les risques psychosociaux et l'amiante.

L'équipe des ASST : Assistantes en Santé et Sécurité au Travail

533 dossiers ont été ouverts par les ASST en 2017 pour 524 entreprises.

Les demandes concernent généralement la réalisation de fiches d'entreprise et la sensibilisation à l'évaluation des risques professionnels.

Leurs interventions ont été majoritairement réalisées dans des entreprises de commerce, de construction, de santé action sociale, de l'industrie, d'automobile et d'industrie.

L'activité du Service Hygiène et Equipements de Protection Individuelle :

En 2017, 572 demandes ont été reçues au service hygiène et EPI, 214 salariés ont été reçus et 16 visites en entreprise ont été réalisées.

Les demandes proviennent pour 261 des médecins du travail, 63 d'Infirmières en santé travail, 65 d'employeurs, 63 d'IPRP, 50 de salariés et 44 d'ASST

Ces demandes concernent des équipements de protection des mains, des pieds, auditives, respiratoires, de la peau, des yeux...

L'activité du Service Documentation :

La documentaliste répond aux demandes d'informations, réalise une veille documentaire et gère les ressources documentaires.

En 2017, 467 demandes ont été faites au service documentation (405 en 2016).

L'activité du Service Formation :

Composé de deux personnes à temps complet, le service assure la formation des sauveteurs secouristes du travail et à la prévention des risques liés à l'activité physique.

En 2017, les formatrices ont dispensé des formations initiales en sauvetage et secourisme du travail pour 132 personnes et des formations de prévention des risques liés à l'activité physique pour 5 personnes - secteur sanitaire et social et 22 personnes – personnes secteur Industrie bâtiment commerce.

428 « Maintien et Actualisation des Compétences » (recyclages) ont été suivis.

Le SAMETH : Le Service d'Appui au Maintien dans l'emploi des Travailleurs Handicapés.

720 signalements ont été réalisés en 2017 dont 412 émanant des médecins du SMIA. En service Facilitation le taux de maintien à l'emploi est de 97% (101 dossiers traités). En service Ingénierie le taux de maintien est de 85% (298 dossiers traités).

Les travaux de l'année 2017 – suivi des projets :

- + Communication, organisation :
 - Communication aux adhérents (portail adhérents, plaquette adhérents, plaquette salariés, site internet, newsletter)
 - Dossier Entreprise et CED (classer, partager, tracer, numériser l'information)
 - Organisation des équipes médicales (améliorer l'efficacité, renforcer les moyens administratifs)

- + Risques professionnels :
 - Risque chimique, garages : aider les garages à prévenir le risque chimique
 - Amiante : mettre à disposition des données sur les expositions pour adapter le suivi médical
 - Maintien en l'emploi et prévention désinsertion professionnelle : développer les relations avec le SAMETH et l'ensemble des partenaires en lien avec la prévention de la désinsertion professionnelle ; rendre visible les actions réalisées par les SST
 - RPS : créer des outils pour les professionnels santé-prévention et pour les employeurs
 - TMS et RPS en EHPAD : aider les entreprises à prévenir les risques psychosociaux, participer à la veille sanitaire
 - TMS : aider les entreprises à prévenir les TMS
 - Addictions : sensibiliser et aider les entreprises dans leur démarche de prévention

Nos partenaires pour ces projets sont :

Au niveau national :

- o L'ANACT et l'INRS

Au niveau départemental et Régional :

- o Fédération Régionale des SST des Pays de la Loire, le groupe régional maintien dans l'emploi et prévention désinsertion professionnelle, la CARSAT, la DIRECCTE, le CHU Angers, la Faculté de médecine Angers, le CNAM, la CPAM....

Conclusion

- » **Mise en œuvre du décret du 27 décembre 2016, (modernisation de la médecine du travail et des services de santé au travail).**
 - > Adaptation du suivi de l'état de santé en fonction de certains risques ou de l'état de santé du travailleur
 - > Latitude décisionnelle au médecin du travail quant au suivi individuel à effectuer
 - > Espacement des visites pour les travailleurs en suivi individuel simple, avec le risque de perte de la connaissance du « terrain ».
 - > *Renforcer notre présence auprès des entreprises à travers nos missions de prévention et de maintien dans l'emploi, les faire connaître et les valoriser.*
 - > Réorganisation des équipes pluridisciplinaires
 - > Engagement de l'ensemble des professionnels de la santé au travail dans les Actions en Milieu de travail et leur suivi.

- » **3ème Plan Régional Santé au Travail (PRST3)**
 - > Missions de prévention et maintien dans l'emploi
 - > Intègre pour la première fois la participation des Services de Santé au Travail
 - > Insiste sur la mise en place d'une culture de prévention au sein des entreprises
 - > Travail régional, collaboratif avec les principaux organismes de prévention et les partenaires sociaux
 - > Devrait permettre une approche plus harmonisée de la prévention et du maintien dans l'emploi au niveau des Pays de Loire.

- » **Portail adhérent**
 - > Mise en place d'un suivi médical adapté
 - > Facilités de gestion pour l'adhérent
 - > Implication importante du personnel administratif et des assistantes médicales

- » **Départ de médecins du travail à la retraite**
 - > Réaffectation des effectifs sur les équipes restantes
 - > Charge de travail particulièrement dense en 2017, qui se poursuit en 2018.

- » **Adapter les moyens humains et matériels nécessaires pour faire face aux défis qui s'imposent à nous (travaux en cours)**

- » **Objectifs**
 - > **Répondre au mieux à nos missions, aux besoins des travailleurs et des entreprises que nous suivons**
 - > **Préserver la santé physique et mentale des travailleurs**
 - > **Accompagner les entreprises dans leurs démarches de prévention et de maintien dans l'emploi**

3/ RAPPORT DU TRÉSORIER :

Monsieur MARCHAND, Trésorier, présente et commente les comptes de l'exercice 2017 qui sont reproduits ci-après :

Bilan au 31 décembre 2017 en Kilos Euros

<u>ACTIF</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>%</u>	<u>PASSIF</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>%</u>
ACTIF IMMOBILISE	3 781	4 018	-5,90%	CAPITAUX PROPRES	5 308	5 301	+0,13%
Logiciel	98	54	+45%	Réserves statutaires	5 297	5 088	+3,95%
Terrains (Angers,St Barth,Avrillé,St Sylvain)	386	386	0%	Résultat de l'exercice	8	209	-201K€
Construction	2 851	3 084	-233 K€	Subv. Investissement	3	4	-33%
Matériel Médical	96	94	2,08%	PROV. POUR RISQUES	0	0	0%
Agenc. Mat. Transp. Mob. Bur.Div	329	346	-5,17%				
Avances et Acptes/construction St Sylvain	0	33	-33k€				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21	21	0%				
ACTIF CIRCULANT	5 770	5 688	+1,42%	DETTES	4 243	4 405	-3,82%
Cotisations Adhérents	4 110	4 298	-4,5709%	Emprunts	1 212	1 312	-100K€
Autres Créances	291	247	+15,12%	Fournisseurs	215	260	-45K€
Trésorerie (disponibilité+titres)	1 312	1 090	+16,92%	Dettes sociales et Fiscales	2 799	2 812	-0,46%
Charges const. d'avance	57	53	+7,02%	Autres Dettes	17	21	-23,5%
TOTAL ACTIF	9 551	9 706	-1,62%	TOTAL PASSIF	9 551	9 706	-1,62%

Résultat Exploitation 2017 en Kilos Euros

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<u>Produits d'exploitation</u>	11 953	11 791
Cotisations + produits annexes	11 755	11 549
Reprises sur provisions + transfert de charges	198	242
<u>Charges d'exploitation</u>	-12 018	-11 668
Achats et Charges Ext.	-1 401	-1 295
Impôts et Taxes	-559	-576
Charges Salariales	-9 631	-9 388
Amortissements et Provi.	-427	-409
RESULTAT D'EXPLOITATION	-65	122

Résultat SMIA en Kilos Euros

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>	-65	122
Produits financiers	73	9
Charges financières	-25	-40
<u>Résultat financier</u>	48	-31
Produits exceptionnels	2	734
Charges exceptionnelles	-6	-580
<u>Résultat exceptionnel</u>	-4	154
Impôt société	29	-36
Total des charges	-12 027	-12 324
Total des produits	12 019	12 533
RESULTAT DE L'EXERCICE	8	209

Monsieur WACQUEZ présente ensuite le **budget prévisionnel 2018**, établi sur les bases suivantes :

- pas de modification de notre taux de cotisation de 0,40% des salaires bruts dans la limite du plafond annuel de la sécurité sociale (taux inchangé depuis 1981). Le montant ainsi calculé doit être compris dans la fourchette suivante :
 - minimum : 71,93 €
 - maximum : 127,71 €
 - par salarié déclaré
 - pour les entreprises relevant de la caisse des congés payés le taux est de 0,45% des salaires bruts plafonnés.
- le maintien de la ristourne de 2 % mise en place depuis 1994,
- une hypothèse de progression de nos produits d'exploitation limitée à 1,08%,
- un résultat prévisionnel proche de l'équilibre.

Budget SMIA 2018 - Exploitation en Kilos Euros

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<u>Produits d'exploitation</u>	12 083	11 953
Cotisations + produits annexes	11 775	11 755
Reprises sur provisions + transfert de charges	308	198
<u>Charges d'exploitation</u>	-12 083	-12 018
Achats et Charges Ext.	-1 257	-1 401
Impôts et Taxes	-589	-559
Charges Salariales	-9 828	-9 631
Amortissements et Provi.	-409	-427
RESULTAT D'EXPLOITATION	0	-65

Budget SMIA 2018 en Kilos Euros

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>	0	-65
Produits financiers	15	73
Charges financières	-23	-25
<u>Résultat financier</u>	-7	48
Produits exceptionnels	1	2
Charges exceptionnelles	-8	-6
<u>Résultat exceptionnel</u>	-7	-4
Impôt société	0	29
Total des charges	-12 114	-12 027
Total des produits	12 099	12 019
RESULTAT DE L'EXERCICE	-15	8

En réponse à une question sur le montant des cotisations Monsieur WACQUEZ rappelle qu'avec la nouvelle réforme intervenue en 2016 le SMIA a vu en 2018, 46% des effectifs salariés. La diminution des suivis périodiques a eu pour corollaire une augmentation des visites pour d'autres motifs (embauche, reprise, pré-reprise et à la demande de l'employeur ou du salarié). Ramener la cotisation versée à une visite périodique tous les cinq ans est réducteur de l'activité du SMIA qui a accompagné 1696 entreprises dans des actions de prévention.

4/ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Monsieur RENO, Commissaire aux Comptes, lit le rapport du Cabinet SOREX qui certifie la sincérité et la régularité des comptes présentés. Comme le veut la réglementation, il a exercé la mission d'audit des comptes qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, ces comptes sont soumis à l'approbation. Monsieur FRADIN rappelle que ce bilan est à la disposition de tous les adhérents et qu'une copie pourra leur être envoyée sur simple demande de leur part.

5/ RENOUELEMENT DES MEMBRES "EMPLOYEURS" DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Aucun mandat n'arrive à son terme en 2018.

* * *

RÉSOLUTIONS :

Le Président soumet à l'Assemblée Générale les résolutions suivantes :

1^{ère} résolution :

Est adopté le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 15 juin 2017. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution :

L'assemblée générale des adhérents du SMIA après avoir entendu le rapport moral du Président et le rapport d'activité 2017, et en avoir délibéré, approuve lesdits rapports, moins une abstention représentant 1 voix.

L'assemblée générale donne plein entier quitus au conseil d'administration de sa gestion de l'activité de l'association pour l'exercice 2017.

3^{ème} résolution :

L'assemblée générale des adhérents du SMIA après avoir entendu le rapport financier, le rapport du commissaire aux comptes, et en avoir délibéré, approuve lesdits rapports, moins une abstention représentant 1 voix.

L'assemblée générale donne plein entier quitus au conseil d'administration de sa gestion financière de l'association pour l'exercice 2017.

4^{ème} résolution :

L'assemblée générale des adhérents du SMIA après avoir approuvé les comptes 2017 représentant un bénéfice de 8 128 € décide d'affecter ce bénéfice en report nouveau dans son intégralité, moins une abstention représentant 1 voix.

5^{ème} résolution :

Après la présentation du budget prévisionnel de l'année 2018, et en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve celui-ci; moins une abstention représentant 1 voix.

6^{ème} résolution :

Renouvellement statutaire du Conseil d'Administration :

- Conformément aux statuts, le SMIA est administré paritairement par un conseil d'administration composé de 10 membres, parmi lesquels :
 - La moitié sont des employeurs adhérents du SMIA élus par l'assemblée générale pour 4 ans, renouvelables, après avis des organisations professionnelles d'employeurs représentatives.
- Aucun mandat n'arrive à son terme en 2018.
- Monsieur Yannis BORJON-PIRON nous a fait part de sa démission.
- Nous avons reçu la candidature de Monsieur François HIBERT, Gérant de l'entreprise ACB (Charpente) à ETRICHE. Sa candidature est validée avec une échéance de son mandat en 2021

7^{ème} résolution :

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toute formalité de droit.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.